



Bulletin officiel de France Travail

N° 37 du 2 juillet 2024

Sommaire chronologique

Décision DG n° 2024-40 du 19 juin 2024

Décision HdF n° 2024-23 DS Agences du 28 juin 2024

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Hauts-de-France au sein des agences 9

Décision HdF n° 2024-24 DS DR du 28 juin 2024

Décision HdF n° 2024-25 DS PTF du 28 juin 2024

Décision ARA n° 2024-21 DS DT du 1er juillet 2024





Décision DG n° 2024-40 du 19 juin 2024

Désignation des agents de France Travail habilités à échanger les renseignements et documents liés à la recherche et la constatation de fraudes en matière sociale

Le directeur général de France Travail,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-6 et L.5312-10,

Vu les articles L.114-16-1, L.114-16-2 et L.114-16-3 du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1

Sont habilités à fournir et à recevoir les renseignements et documents utiles à l'accomplissement des missions de recherche et de constatation des fraudes en matière sociale énumérées à l'article L.114-16-2 du code de la sécurité sociale et au recouvrement des cotisations et contributions dues et des prestations sociales indûment versées en raison de ces fraudes, les agents de France Travail ci-après désignés :

- au sein de la direction des fraudes et du contrôle interne au sein de la direction générale :
 - madame Maria Giovanna Falzone, directrice des fraudes et du contrôle interne,
 - monsieur El Hachemi Lamari, responsable de département de la prévention et lutte contre la fraude,
 - madame Catherine Sarochus, adjointe au responsable de département de la prévention et lutte contre la fraude,
 - o madame Marielle Cabrera, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Chakib El Moutawakil, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Bernadette Fouquet, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Isabelle Marin, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Pascale Mertz, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Yamina Moussaoui, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Julie Olivaux, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de direction maîtrise des risques de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes :
 - o monsieur Philippe Hillarion, directeur maîtrise des risques,
 - o monsieur Stéphane Loffredo, responsable,
 - o monsieur Cyril Bonnet, auditeur prévention des fraudes,
 - o monsieur Vincent Boulard, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Myriam Boussard, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Thierry Cat, auditeur prévention des fraudes,
 - o monsieur Jérôme Coster, auditeur prévention des fraudes,
 - o monsieur Stéphane Coulomb, chargé de mission,
 - o madame Sandrine Dagnaud-Genard, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Franck De Guili, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Valérie Dignoire, auditrice prévention des fraudes,





- madame Sylvie Dubosclard, auditrice prévention des fraudes,
- o monsieur Lionel Kaluza, contrôleur prévention des fraudes,
- o monsieur Gilles Gallo, auditeur prévention des fraudes,
- o monsieur Denis Lecouteux, auditeur prévention des fraudes,
- o monsieur Olivier Prudhomme, auditeur prévention des fraudes,
- o madame Muriel Salomon Gagnaire, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Christelle Sartre, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Régine Vial, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Delphine Villanova, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la directrion maîtrise des risques de France Travail Bourgogne-Franche-Comté :
 - o monsieur Claude Guyot, directeur maîtrise des risques,
 - o monsieur Grégory Dubois, responsable,
 - o monsieur Jean-Louis Moulin, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Sylvie Reveillon, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Valérie Taina, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Bruno Vandrisse, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la direction régionale adjointe opérations de France Travail Bretagne :
 - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint opérations,
 - o monsieur Stéphane Denoual, responsable,
 - o madame Nolwenn Bihouise, contrôleuse prévention des fraudes,
 - o monsieur Olivier Blin, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Valérie Leroy, contrôleuse prévention des fraudes,
 - o madame Andréa Millet, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Karine Muyard, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction régionale adjointe performance financière et maîtrise des risques de France Travail Centre-Val de Loire :
 - o madame Frédérique Laubray, responsable, directrice des opérations,
 - o madame Pascale Reineau, responsable,
 - o madame Annabelle Chassaing, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Maria Angelina Marinho, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Edwige Moto, contrôleuse prévention des fraudes,
 - o madame Catherine Puech, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Nathalie Pineau, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Angélique Pierdos, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction stratégie et maîtrise des risques de France Travail Corse :
 - o madame Caroline Allemand, directrice des opérations,
 - o madame Hélène Diperi, responsable de pôle prévention des fraudes,
- au sein de la direction opérations de France Travail Grand-Est :
 - monsieur Guy Hassenfratz, responsable réglementation, indemnisation et prévention des fraudes,
 - o madame Valérie Kurtz, responsable,
 - o madame Emmanuelle Charuel, auditrice prévention des fraudes,





- monsieur Pascal Fuchs, auditeur prévention des fraudes,
- o madame Sophie Girod-Cousin, contrôleuse prévention des fraudes,
- o madame Florence Hersigny-Houdinet, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Sandrine Houpier, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Virginie Jorelle, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Aude Lamoureux, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Joanne Le Naour, auditrice prévention des fraudes,
- o monsieur Christophe Robinet, auditeur prévention des fraudes,
- o madame Sandrine Sanchez, auditrice prévention des fraudes,
- o monsieur Patrick Wilbert, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la directrion maîtrise des risques de France Travail Guadeloupe :
 - o madame Murielle Léopold-Albert, directrice maîtrise des risques,
 - o madame Viviane Kiavue, responsable,
 - o monsieur Willy Jasemin, contrôleur prévention des fraudes,
 - o madame Elsa Mezence, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction opérations et maîtrise des risques de France Travail Guyane :
 - o madame Stelly Fernand, directrice de la performance,
 - madame Myriam Surlemont, chargée du contrôle interne et de la maîtrise des risques, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction opérations de France Travail Hauts-de-France :
 - monsieur Yannick Szpulinski, directeur adjoint des opérations en charge de l'offre de service,
 - o monsieur Eric Meunier, responsable,
 - o madame Frédérique Arson, chargée de mission,
 - o madame Gladys Boitel, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Delphine Bourcy, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Stéphanie Combes, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Emmanuel Cramet, auditeur prévention des fraudes,
 - o monsieur Jean-Robert Delhaye, auditeur prévention des fraudes,
 - o monsieur Ludovic Delassus, contrôleur prévention des fraudes,
 - o madame Magali Deliens, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Nathalie Dufosse, contrôleuse prévention des fraudes,
 - o madame Dominique Marlière, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Sandrine Trocme, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques de France Travail Ile-de-France :
 - o monsieur Denis Hermouet, directeur maîtrise des risques,
 - o monsieur Olivier Pinheiro, responsable,
 - o madame Loise Crawford, responsable d'équipe,
 - o Stéphanie Aimé, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Laetitia Bambara, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Felismina Betourne, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Yacine Boughedir, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Brigitte Burton, contrôleuse prévention des fraudes,
 - o madame Christelle Candelaresi, auditrice prévention des fraudes,





- madame Françoise Cocomazzi, gestionnaire appui,
- o madame Orokia Diarra, gestionnaire appui,
- o madame Laetitia Fratani, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Narmatha Gagendran, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Maria Teresa Gomez, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Martine Hassenforder, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Sarra Jaoua, auditrice prévention des fraudes,
- o monsieur Jean-Michel Jeannot, auditeur prévention des fraudes,
- o madame Sandrine Leconte, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Muriel Louradour, auditrice prévention des fraudes,
- o monsieur Halim Mazed, auditeur prévention des fraudes,
- o monsieur Philippe Simon, auditeur prévention des fraudes,
- o monsieur Fréderic Urbain, auditeur prévention des fraudes,
- o monsieur Christophe Villin, auditeur prévention des fraudes,
- monsieur Laurent Wirth, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la directrion contrôle de gestion, performance et maîtrise des risques de France Travail Martinique :
 - o madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination et opérations,
 - o madame Dalila Dib, responsable service pilotage études et statistiques maîtrise des risques contrôle interne fraudes et qualité,
 - o monsieur Philippe-Emmanuel De Cat, auditeur prévention des fraudes,
 - o monsieur Hugues Louis Mondesir, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la direction opérations de France Travail Mayotte :
 - monsieur Camar Edine Elanziz, responsable du service maîtrise des risques,
 - monsieur Oili Hadji, chargé de maîtrise des risques, du contrôle interne et de la fraude,
 - madame Nafouanti Mohamadi Djabiri, chargée de maîtrise des risques, du contrôle interne et de la fraude,
- au sein direction maîtrise des risques de France Travail Normandie :
 - o madame Caroline Arne, directrice maîtrise des risques,
 - o madame Anne-Elisabeth Meslin, responsable,
 - o madame Coralie Drassy, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Aurélie Fister, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Jean-François Goulet, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Valérie Lebas, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Chrystel Tenand, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Aurélie Toulze, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction régionale adjointe maîtrise des risques et administratif finances gestion de France Travail Nouvelle-Aquitaine :
 - o madame Nathalie Verhulst, directrice maîtrise des risques,
 - o monsieur Thierry Biensan, responsable,
 - o monsieur Jean Claude Kostronis, responsable d'équipe,
 - o madame Joëlle Biard, contrôleuse prévention des fraudes,
 - o madame Cécile Blanche, auditrice prévention des fraudes,





- madame Emilie Bonhomme, chargée d'analyse et de pilotage,
- o madame Graziella Bouillaud, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Lucie Bordeneuve, auditrice prévention des fraudes,
- o monsieur Lionel Ceugniez, auditeur prévention des fraudes,
- o madame Julie Chamek, auditrice prévention des fraudes,
- o monsieur Thierry Crespos, auditeur prévention des fraudes,
- o monsieur Hugues Dequick, auditeur prévention des fraudes,
- o monsieur Loïc Fouquet, auditeur prévention des fraudes,
- o monsieur Sebastien Gely, auditeur prévention des fraudes,
- o madame Fabienne Jadeau, auditrice prévention des fraudes,
- o monsieur Renaud Nougier, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques de France Travail Occitanie :
 - o monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques,
 - o monsieur Laurent Renault, responsable,
 - o Sandrine Antagnac, contrôleuse prévention des fraudes,
 - o madame Cynthia Berthomieu, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Christine Bertolini, contrôleuse prévention des fraudes,
 - o madame Isabelle Bertuccelli, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Christophe Boulay, auditeur prévention des fraudes,
 - o monsieur Nicolas Chevalier, auditeur prévention des fraudes,
 - o monsieur Gabriel Ortega, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Habiba Parent Ben Akka, contrôleuse prévention des fraudes,
 - o madame Sylvie Pigeire, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Sylvie Pons-Vicens, contrôleuse prévention des fraudes,
 - o madame Isabelle Simon, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Alain Vernis, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques de France Travail Pays de la Loire :
 - o monsieur Benoît Chabot, directeur des opérations,
 - o monsieur Hugues Duquesne, directeur des opérations adjoint responsable appui Métier,
 - o madame Bénédicte Brossard, responsable et auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Olivier Coullon, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Céline Hubert, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Amel Juhel, contrôleuse prévention des fraudes,
 - o madame Fanny Le Duin, contrôleuse prévention des fraudes,
 - o madame Anne Lemos-Baerst, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Mélanie Sevestre, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - madame Linda Khenniche, directeur régionale adjointe en charge des opérations,
 - o monsieur Didier Martin, directeur appui centralisé,
 - monsieur Pierre Malassenet, directeur adjoint contrôle et appui à la gestion des droits,
 - o monsieur Thierry Couprie, responsable





- monsieur Zakaria Ait Yala Derrar, contrôleur prévention des fraudes,
- o madame Sophie Bertuccelli, contrôleuse prévention des fraudes,
- o monsieur Jean-Marc Boric, auditeur prévention des fraudes,
- o monsieur Nassuf Said Caabi, auditeur prévention des fraudes,
- o madame Céline Cani, auditrice prévention des fraudes,
- o monsieur Michel Cioulachtjian, auditeur prévention des fraudes,
- o madame Catherine Giorgi, contrôleuse prévention des fraudes,
- o monsieur Franck Lauverjat, auditeur prévention des fraudes,
- o madame Céline Leclerc, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Nathalie Pernin, auditrice prévention des fraudes,
- o madame Monique Salomon, auditrice prévention des fraudes,
- madame Stéphanie Schwarz, auditrice prévention des fraudes,
- o monsieur Alexandre Thys, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques de France Travail services :
 - o monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques,
 - o madame Aurore Dekoninck, responsable,
 - o madame Myriam Trichet, chef d'unité,
 - o madame Suzanne Amaral-Martins, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Juliette Augier, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Patricia Buovac, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Nathalie Certain, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Yasmina Cloarec, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Jérôme Dautriat, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Fanny Delmaere, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Laurent D'Helf, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Carole Durier, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Yannick Ferré, référent métier prévention des fraudes,
 - o madame Monique Golmard, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Marie-Laure Guilhem, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Marion Juignet, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Bertrand Lavorel, auditeur prévention des fraudes,
 - o monsieur Kévin Priez, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Assétou Sangare, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques et sécurité de France Travail La Réunion :
 - madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité.
 - o madame Sylvie Fung Kwok Chine, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Nadia Grondin, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Vincent Lebon, auditeur prévention des fraudes.



Article 2

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

La décision DG n° 2023-71 du 18 décembre 2023 est abrogée.

Fait à Paris, le 19 juin 2024.

Thibaut Guilluy, directeur général





Décision HdF n° 2024-23 DS Agences du 28 juin 2024

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Hauts-de-France au sein des agences

Le directeur régional de France Travail Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-17, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,



Décide:



Vu la délibération n° 2023-54 du 13 décembre 2023 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer :
 - 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
 - 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
 - 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
 - 4) les bons SNCF,
 - 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
 - 6) les sollicitations, accords sur devis et les bons de commande émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées.
- § 3 Délégation est également donnée à l'ensemble des agents au sein des agences à l'effet de:
 - procéder à l'inscription sur la liste de demandeurs d'emploi





- signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention, portant sur les dispositifs locaux, après visa de la direction en charge du service partenariat de France Travail Hauts de France, d'un montant inférieur à 20 000 euros et les actes y afférant, à l'exclusion de leur modification, de leur reconduction et de leur résiliation,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

- § 1 Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.
- § 2 Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :
 - dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents au sein des agences de France Travail Hauts de France,
 - dans la limite de 36 mois à l'ensemble des agents désignés aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.
- § 3 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.
- § 4 Pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,





- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 - Délégataires

§1 - directeurs d'agence

- madame Stephanie Peulevey, directrice de l'agence France Travail d'Abbeville
- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- monsieur Franck Wignolle, directeur de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Benedicte Bourgot, directrice de l'agence France Travail d'Armentières
- monsieur Christophe Darras, directeur de l'agence France Travail d'Arras
- madame Laetitia Verlet, directrice de l'agence France Travail d'Avesnelles
- madame Isabelle Blareau, directrice de l'agence France Travail d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Mustapha Mebirouk, directeur au sein de l'agence France Travail de Bailleul
- madame Nathalie Duda, directrice au sein de l'agence France Travail de Bapaume
- madame Emilie Raise, directrice de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Meriem Kahlouche, directrice de l'agence France Travail de Beauvais
 Mykonos
- madame Anne Caroline Philippe, directrice de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- monsieur Stéphane Urbin, directeur de l'agence France Travail de Béthune
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- madame Caroline Deicke, directrice de l'agence France Travail de Calais Mollien
- monsieur Laurent Daens, directeur de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence France Travail de Cambrai
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence France Travail de Carvin
- madame Sandrine Masson Jasniak, directrice au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Johanna Rasschaert, directrice de l'agence France Travail de Château-Thierry
- madame Marie Christine Hazard, directrice de l'agence France Travail de Chauny
- madame Claudine Bourey, directrice de l'agence France Travail de Clermont
- madame Françoise Croissant, directrice de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Christelle Winter Abadie, directrice de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- monsieur Benoit Degaille, directeur de l'agence France Travail de Condé Sur Escaut
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- monsieur Fabien Kapela, directeur de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Laurence Krawczyk, missionnée directrice de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Nadia Bouchefa, directrice de l'agence France Travail de Crépy-en-Valois





- madame Stéphanie Demailly, directrice de l'agence France Travail de Croix
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence France Travail de Denain
- monsieur Hedi Benrached, directeur de l'agence France Travail de Douai Gayant
- madame Valérie De Barros, directrice de l'agence France Travail de Doullens
- madame Lynn Dehornoy, directrice de l'agence France Travail de Friville
- madame Sandrine Lemaire, directrice de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- monsieur Eric Descheyer, directeur de l'agence France Travail de Gravelines
- madame Sophie Lempreux, directrice de l'agence France Travail de Halluin
- madame Stéphanie Bacco, directrice de l'agence France Travail d'Ham
- madame Isabelle Kempeneers Schmieszek, directrice de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Dorothée Delcroix, directrice de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- madame Karine Peixoto, directrice de l'agence France Travail d'Hem
- monsieur Jérôme Vagniez, directeur de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Pascale Blondeel, directrice de l'agence France Travail d'Herlin-le-Sec
- madame Virginie Cardot, directrice de l'agence France Travail d'Hirson
- monsieur Youssef El Grimat, directeur au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame Fabienne Lelong, directrice de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Karine Wielebski missionnée directrice d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Cateau-Cambresis
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Marie Blandine Ledru, directrice de l'agence France Travail de Lens Laloux
- madame Isabelle Delemar, directrice de l'agence France Travail de Le Quesnoy
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence France Travail de Liévin
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- monsieur Dominique Leterme, directeur de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- monsieur Sebastien Treutenaere, directeur de l'agence France Travail de Lille République
- madame Karine Thorel, directrice de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Angélique Derisbourg, directrice de l'agence France Travail de Lillers
- madame Sylvie Maeseele, directrice de l'agence France Travail de Lomme
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Maryse Perlot, directrice de l'agence France Travail de Marconnelle
- monsieur Gilles De Macedo, directeur de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Perrine Manesse, directrice de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- madame Alexandra Lebeau, directrice de l'agence France Travail de Méru
- monsieur Emmanuel Sergent, directeur de l'agence France Travail de Montdidier
- madame Stéphanie Kannapel, directrice de l'agence France Travail de Noeux-les-Mines
- monsieur Cédric Delhorbe, directeur de l'agence France Travail de Péronne Albert
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Céline Toumi, directrice de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence France Travail de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Dominique Ghys, directrice de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- monsieur David Megherbi, directeur de l'agence France Travail de Saint Quentin
- madame Virginie Vettivel, directrice de l'agence France Travail de Seclin
- madame Caroline Hennache, directrice de l'agence France Travail de Sin-le-Noble





- monsieur Cyrille Lambert, directeur de l'agence France Travail de Soissons
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence France Travail de Somain
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence France Travail de Tourcoing
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Anne Duquenne, directrice de l'agence France Travail de Vervins Guise
- monsieur Frédéric De Breyne, directeur de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Aurélie Camier, directrice de l'agence France Travail de Wattrelos

§ 2 - directeurs adjoints et responsables d'équipe

- madame Amélie Lebeau, directrice d'agence adjointe de l'agence France Travail d'Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- madame Nathalie Segers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- madame Sophie Lequeux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- monsieur Hervé Guidoux, directeur adjoint au sein de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Tiphaine Falize Daudet, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Elena Marangoni, missionnée responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud jusqu'au 30 septembre 2024
- madame Delphine Guillemant, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Edwige Damiens, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- monsieur Eric Antoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Elise Lefebvre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Sandrine Caron, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Margareta Van Duyse, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Stéphanie Bertrand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare





- madame Emmanuelle Blanchard, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Nadia Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Angélique Nimal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Virginie Descatoire, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Michelle Manchon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Anne France Jurasik, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- monsieur Gaël Autin, missionné directeur adjoint de l'agence France Travail d'Armentières jusqu'au 31 octobre 2024
- madame Julie Canoen, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Armentières
- madame Ketty Noyelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Armentières
- monsieur Fabien Lamerand, missionné responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Armentières
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Marylene Masclet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
- monsieur Sébastien Cordeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Anne-Sophie Lefetz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Sophie Giuliani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Aulnoye Aymeries
- madame Coralie Trinel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Aulnoye Aymeries
- madame Valerie Dubuche, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- madame Marie Laurence Davoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- madame Elodie Zannier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- monsieur Nicolas Mataczynski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bailleul
- monsieur Vichettra Mon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bailleul





- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bapaume
- madame Delphine Deschamps, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bapaume
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Emilie Etienne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- monsieur Mohamed Ouaad, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Sylvie Thorez Jakubowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Célia Delahaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence France Travail de Beauvais
 Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Yolaine Lopes Gomes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- monsieur Thierry Schmitz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- monsieur Jean-Paul Fernand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- monsieur Etienne Stachurski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Margry, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- madame Cécile Longo, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- madame Marie-Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- madame Sophie Van Den Neucker, directrice adjointe de l'agence France Travail de Béthune
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame France Lesage-Pilas, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Serenella Kubiak, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Audrey De Temmerman, directrice adjointe de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer





- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Rachel Smagghe, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- madame Hélène Mouquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- madame Nathalie Moreaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- monsieur Maxime Vasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- monsieur Pascal Bert, directeur adjoint de l'agence France Travail de Calais Mollien
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- madame Anne Logez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- madame Caroline Chochois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- monsieur Julien Duclay, directeur adjoint de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- madame Aurore Delattre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Jean Marchand, directeur adjoint de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- monsieur Igor Daoughi Klimerak, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Carvin
- monsieur Fabien Cochez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Carvin
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Caudry





- monsieur Abdelkader Medjahed, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Marie Seillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Delphine Lenne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry
- madame Céline Viguier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry
- madame Magali Beuvin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence France Travail de Chauny
- madame Sandrine Blanjard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Chauny
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Chauny
- madame Laetitia Lourenco Da Silva, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Chauny
- monsieur Philippe De Oliveira, directeur adjoint de l'agence France Travail de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Clermont
- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Clermont
- madame Jennifer Marotte, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Clermont
- monsieur Frédéric Daclin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Clermont
- madame Maimouna Camara, directrice adjointe de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Elise Lecat, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Cristina Hoynant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Sophie Auclair, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- madame Karine Leroy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- madame Delphine Karponiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Condé - Sur – Escaut
- madame Stéphanie Bertrand Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Condé - Sur – Escaut
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise





- madame Florence De Gheselle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Isabelle Deruem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Anne Magis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- monsieur Steve Denis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Vanessa Lourselle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Anaïs Gressiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Linda Rouibi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Elisabeth Barrois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Crépy-en-Valois
- madame Aurélie Loiselet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Crépy-en-Valois
- madame Caroline Collin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Croix
- madame Evelyne Ognissanti, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Croix
- monsieur Rodrigue Théry, directeur adjoint au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Evelyne Foucras, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- monsieur Thomas Betrancourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Saadia Simsek, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Hélène Hortemel, directrice adjointe de l'agence France Travail de Douai
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Noria Zeghoudi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Catherine Fontaine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Anne Basquin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Ingrid Pruvot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai





- madame Lucie Coquille Vera, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Doullens
- madame Isabelle Cueille, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Doullens
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Séverine Declerck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Friville
- monsieur Frédéric Werdyn, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Friville
- madame Florence Husson, directrice adjointe de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Christele Blondeel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Frédérique Cherblanc, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Charlotte Fix, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Anne Laure Lafaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Gravelines
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Gravelines
- monsieur Cédric Bzinkowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Halluin
- madame Amélie De Coninck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Halluin
- madame Stéphanie Dias Martins, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Ham
- monsieur Julien Vivien, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Ham
- monsieur Frédéric Dupont, directeur adjoint au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin





- madame Catherine Dryepondt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Sophie Deswaerte, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Marie Paule Régnier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- monsieur Florian Hamy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- madame Ahlame Anetri, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- madame Ouarda Assanane, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hem
- madame Zahira Hadjamar, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hem
- madame Caroline Leger, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Leila Zidouri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Nora Chara, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Emmanuelle Grimont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Aurélie Lion, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Herlin-le-Sec
- madame Christine Carnel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Herlin-le-Sec
- madame Delphine Sabreja, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hirson
- monsieur Dalel Deroues Vasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hirson
- madame Corinne Spenninck, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Nadège Deschamps, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Christelle Warin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Soraya Loga, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Nouria Taraba, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Deborah Fernandez, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Laon





- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame Anne Laure Sayart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame Anne-Caroline Mouton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Cateau-Cambresis
- monsieur Frédéric Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Cateau-Cambresis
- madame Stéphanie Dejardin, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- monsieur Remy Jourdain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Bénédicte Diethmann, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- monsieur Antoine Pate, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Sandrine Guislain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence de Lens Gare
- madame Audrey Brunet, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lens Laloux
- madame Catherine Loriot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- madame Caroline Bouvignies, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- madame Ludivine Trinez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- monsieur Michael Boquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Quesnoy
- madame Adeline Hoez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Quesnoy
- madame Laurie Strus, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Liévin
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Pauline Demuysère, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Marie Hego, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud





- madame Laurie Delaby, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Kelly Smet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Monia Chaabi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- monsieur Grégory Callewaert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Nadège Fouquart, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Anne-Sophie Diouf, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Ratiba Aguenou, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Louise Everaere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- monsieur Salim Fellah, directeur adjoint de l'agence France Travail de Lille République
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille République
- madame Inès Kezadri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille République
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille République
- madame Laurence Beele, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille République
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille République
- monsieur Thomas Pezza, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille République
- madame Caroline Blain, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Sophie Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Maya Ghoualem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Amélie Dupuis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- monsieur Cédric Taillez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Laurie Bourel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lillers
- madame Paule Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lomme



- monsieur Rudy Dole, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lomme
- monsieur Sebastien Klarczynski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lomme
- madame Nadia Aarab, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- monsieur Benoit Denis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Louise Marie Ruchot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- monsieur Alexis Kuberski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Marconnelle
- madame Fabienne Leleu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Marconnelle
- madame Sylvie Thorez, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- monsieur Quentin Cambier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- monsieur Fabien Musy directeur adjoint de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Hélène Hatton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Caroline Bruniaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Phillys Cossart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Francoise Pennors, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Méru
- madame Tiphanie Cousin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Méru
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Montdidier
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Montdidier
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Noeux-les-Mines
- madame Karine Flahaut, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Noeux-les-Mines
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Noyon





- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Noyon
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint d'agence au sein de France Travail de Péronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Péronne Albert
- monsieur Grégory Sinot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Péronne Albert
- madame Anissa Ahmed Amraoui, directrice adjointe de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Julie Theil, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Myriam Kherzane, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Magali Barycz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Sabrina Sediki, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Louiza Khacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Sandrine Delassus, directrice adjointe de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- monsieur Eddie Vancompernolle, directeur adjoint de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Emilie Wallois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Stéphanie Abdelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Nassima Fortas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Samia Brahimi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Caroline Bonningues, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Frédéric Cambier, directeur adjoint de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- monsieur Remi Lemaire, directeur adjoint de l'agence France Travail de Saint-Quentin



- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France
- Travail de Saint-Quentin
 madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France
 Travail de Saint-Quentin
- madame Virginie Marcinkowski, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Valérie Sene, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence France Travail de Seclin
- madame Delphine Taniere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Seclin
- monsieur Sébastien Hantute, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Seclin
- madame Flora Robert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Seclin
- madame Florence Hermel, directrice adjointe de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- madame Stéphanie Es Saidi, directrice adjointe de l'agence France Travail de Soissons
- madame Karine Lerigoleur Monlezun, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Céline Barel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons
- monsieur Bertrand Doudoux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Elodie Vieira, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Frédérique Duval, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Laetitia Veys, directrice adjointe de l'agence France Travail de Somain
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Somain
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Somain
- madame Alexandra Neuville, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Somain
- monsieur Julien Dewaele, directeur adjoint de l'agence France Travail de Tourcoing
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Nadia Mazna, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing





- madame Charlotte Bonel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Olfa Silini, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- monsieur Arnaud Guyonnet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Siham Tillerot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence emploi France Travail de Valenciennes
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Laurène Belurier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Séverine Beha, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Dalila Chaouchi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Karline Cholewa, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Vervins Guise
- madame Bérénice Bernard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Florent Garrido, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Florence Vital, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Bettina Ferlin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Wattrelos
- monsieur Nicolas Boucheron, missionné responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Wattrelos à compter du 21 mai 2024
- madame Elisabeth Valot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Wattrelos





- madame Gilliane Prevot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Wattrelos

§ 3 - référents métier

- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- madame Marie Josée Duquenne, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Louisa Reguida, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Isabelle Roulleau, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Armentières
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Arras
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Aulnoye Aymeries
- madame Karine Mestdagh, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- monsieur David Grégoire, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Bailleul
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Bapaume
- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Céline Sarouille, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Veronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Valérie Dupen, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- monsieur Sylvain Bécue, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière





- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Jean Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Carvin
- monsieur Olivier Mathius, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Blandine Néant, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Chauny
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Clermont
- madame Sylvie Fendorf, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Marion Lens, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Condé Sur Escaut
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Annabela Seixas, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Emmanuelle Bouvier, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Ophélie Bosc, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Crépy-en-Valois
- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Croix
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Douai Gayant
- monsieur Frédéric Drancourt, référent métier au sein de l'agence France Travail Douai Gayant
- madame Julie Mechmech, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Doullens





- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Stéphanie Combe, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Eddy Mille, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Friville
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Corinne Da Freitas, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Gravelines
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Halluin
- madame Maud Lemaire, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Ham
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hem
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- monsieur Steve Refieuna, référent métier au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Melissa Chiquet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Herlin-le-Sec
- madame Géraldine Roland-Maillard, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hirson
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- monsieur Armel Thomas, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Laon
- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Le Cateau-Cambresis
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Sylvie Devincre, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- monsieur Stéphane Dessaint, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- monsieur Soufyane Ben Bouziane, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Le Quesnoy





- monsieur Christophe Balcaen, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Marine Hubler, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Meriem Touileb, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- monsieur Jamel Bennaceur, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Maryeve Deraedt, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille République
- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- monsieur Julien Albrigo, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wybo, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lillers
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lomme
- madame Amandine Tillier, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- monsieur Pierre Henguelle, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Marconnelle
- madame Christelle Coder, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- monsieur Sebastia Baldinu, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Cathy Sauro, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Marjorie Goulencourt, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Méru
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Montdidier
- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Noeux-les-Mines
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Noyon
- monsieur Grégory Feuillet, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Péronne Albert
- monsieur Pierre Passavant, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Delphine Ceccaldi, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Magali Walgraef, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés





- monsieur Stéphane Decq, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Près
- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- madame Corinne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Sylvie Amblot , référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Seclin
- madame Charlotte Marmuse, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Sin le Noble
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Samantha Da Silva, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Somain
- madame Gwenaelle Ludes, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonterghem, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- monsieur Jean Michel Ranno, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Vervins Guise
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Lynda Vandaele, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Wattrelos





Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur régional de France Travail Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2024-22 DS Agences du 31 mai 2024 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 1er juillet 2024 et est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Villeneuve-d'Ascq, le 28 juin 2024.

Frédéric Danel, directeur régional de France Travail Hauts-de-France





Décision HdF n° 2024-24 DS DR du 28 juin 2024

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Hauts-de-France au sein de la direction régionale

Le directeur régional de France Travail Hauts de France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L 5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de France Travail approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2023-70 du 14 décembre 2023 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2022-59 du 8 juillet 2022 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,





Décide:

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et autorisations permanentes

§ 1 – Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :
 - 1) les instructions, notes à destination du réseau et actes et correspondances nécessaires aux activités et à la direction.
 - 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH.
 - 3) les approbations hiérarchiques de déplacements.
- § 3 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 14 à l'effet de signer :
 - 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service ou de la direction,
 - 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH
 - 3) en ce qui concerne des déplacements en France métropolitaine et Belgique, les approbations hiérarchiques de déplacement.
- § 4 Délégation est donnée, à l'effet de signer les notes de frais afférent aux déplacements des membres extérieurs à France Travail des instances paritaires régionales et des instances paritaires territoriales à :
 - monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO
 - madame Séverine Veret, responsable du service réglementation indemnisation IPR au sein de la DDO
 - monsieur Hervé Prin, du service réglementation, indemnisation, IPR au sein de la DDO

Article 2 - Marchés publics

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :
 - les marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 euros HT,
 - les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
 - les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de France Travail Hauts-de-France, le directeur en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques nommément désigné au § 1 de l'article 14 bénéficie à titre temporaire de la





délégation de signature pour signer les marchés d'un montant supérieur à 143 000 euros HT et les bons de commande d'un montant supérieur à 206 000 euros HT.

§ 2 - Délégation est donnée à l'effet de signer :

- les marchés publics d'un montant inférieur à 75 000 euros HT.
- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT, les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant :
 - o aux personnes désignées au § 2 de l'article 14,
 - o au responsable de service achats, marchés approvisionnements, nommément désigné au § 3 de l'article 14,
 - au responsable de service immobilier nommément désigné au § 3 de l'article
 14,
 - o au responsable de service pôle environnement de travail nommément désigné au § 3 de l'article 14.
- § 3 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 14 à l'effet de signer :
 - les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
 - les bons et lettres de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi, les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande, et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles.
- § 4 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 4 de l'article 14 à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 euros HT.
- § 5 Délégation est donnée à monsieur Eric Coyette, directeur plateforme d'activités centralisées Villeneuve d'Ascq et à monsieur Eric Brouland, directeur adjoint plateforme d'activités centralisées St Fuscien à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT.

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 14 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, ainsi que les actes y afférent, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs dans le cadre de l'adhésion au régime d'assurance chômage.
- § 2 En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés au présent article, délégation temporaire est donnée à l'effet de signer les seules conventions de fourniture de données statistiques à monsieur Samy Garbaa, responsable de service pilotage, performance, études, statistiques et évaluations au sein de la DDO et à madame Corina Paris, responsable d'équipe support études, statistiques et évaluations au sein de la DDO.





Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints ainsi qu'au directeur en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques nommément désignés au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- les baux, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- les demandes d'autorisations d'urbanisme,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces délégataires, délégation temporaire est donnée à monsieur Paulo Bica, responsable du service immobilier au sein de la DAFGMR, à l'effet de signer les baux lorsque France Travail a la qualité de preneur.

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 14 à l'exclusion des responsables de service et des chargés de relations sociales à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 14 à l'effet de signer, au nom du directeur régional :
 - les actes de gestion relatifs aux états de présence des agents sous contrats aidés au sein de France Travail Hauts-de-France,
 - les notes de frais afférant aux déplacements des élus et membres des instances représentatives du personnel au sein de France Travail Hauts-de-France.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 - Recours hiérarchiques et décisions suite à contestations et recours

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 6 de l'article 14 à l'effet de signer :

- les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional,
- les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.





En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficient de cette même délégation à titre temporaire les personnes désignées au § 7 de l'article 14.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Eric Meunier, responsable de service prévention et lutte contre la fraude à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO et madame Frédérique Arson, chargée de mission prévention et lutte contre la fraude au sein de la DDO bénéficient de cette même délégation à titre temporaire.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 8 - Délais, remise, admission en non-valeur et contrainte,

Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le § 1, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

- § 1 Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :
 - sans limite de durée à monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marianne Cazalet, directrice des opérations au sein de la DRAO
 - dans la limite de 60 mois aux autres personnes désignées aux § 6 ainsi que celles désignées au § 7 de l'article 14

§ 2 - Délégation est donnée à l'effet d' :

- 1) accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est :
 - o sans limite de montant aux personnes désignées aux § 6 de l'article 14 pour les prestations non versées au titre de l'assurance chômage
 - o inférieur ou égal à 5000 euros aux personnes désignées au § 7 de l'article 14 pour les prestations non versées au titre de l'assurance chômage
- 2) admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées lorsque leur montant est :
 - o inférieur ou égal à 1 000 euros pour les allocations, autres prestations et sommes versées pour le compte de l'assurance chômage aux personnes désignées au § 7 de l'article 14
 - o sans limite de montant aux personnes désignées au § 6 de l'article 14 pour les prestations non versées au titre de l'assurance chômage
 - o inférieur ou égal à 5 000 euros aux personnes désignées au § 7 de l'article 14 pour les prestations non versées au titre de l'assurance chômage.





§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 6 et 7 de l'article 14 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte :

- en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.
- en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 9 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à :

- monsieur Paulo Bica, responsable du service immobilier au sein de la DAFGMR
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier au sein de la DAFGMR
- monsieur Olivier Marmuse, responsable de service, sécurité des personnes et des biens au sein de la DAFGMR
- monsieur Davy Decock, responsable de service moyens généraux et systèmes d'information
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux au sein de la DAFGMR
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service juridique RH au sein de la DRAPS

à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente.

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficient de la même délégation à titre temporaire :

- monsieur David Gambier, chargé de sécurité
- monsieur Frédéric Martin, chargé de sécurité
- monsieur Sebastien Bartoli, chargé de sécurité
- monsieur Rémi Everaere, chargé de sécurité
- monsieur Bertrand Sellier, chargé de sécurité
- monsieur Jérémy Lepers, chargé de sécurité

Article 10 - Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 14 dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi,
- en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de France Travail,
- en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - o des litiges relatifs à la convention collective nationale de France Travail, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs





- avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- o des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
- en toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - o entre France Travail et un partenaire institutionnel,
 - o relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - o mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces délégataires, bénéficient de cette même délégation à titre temporaire les personnes désignées au § 9 de l'article 14.

Article 11 - Transactions

Délégation est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Délégation est donnée aux délégataires désignés au § 8 de l'article 14 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 10 000 euros.

Article 12 - Production au passif des entreprises en procédure collective et autres actes de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 14, dans la limite de leurs attributions, à l'effet signer :

- les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail sont produites au passif des entreprises en procédure collective
- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que les allocations et autres prestations versées par France Travail, engager et conduire les voies d'exécution.





Section 8 - Prévention et sécurité

Article 13 - Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet, au nom du directeur régional de France Travail Hauts de France en matière d'hygiène, de santé, de sécurité au travail, de :

- signer les décisions et actes nécessaires pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, ainsi qu'en matière de sécurité des biens de France Travail dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale, y compris celui du campus et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de France Travail Hauts de France
- signer les actes et décisions pour assurer la prévention et le traitement des agressions contre France Travail ou son personnel
- porter plainte, au nom de France Travail, pour tout acte ou tout fait intéressant la sécurité des biens et des personnes.

Section 9 - Délégataires et dispositions diverses

Article 14 - Délégataires :

§ 1 - Les délégataires en matière de fonctionnement général, marchés, contrats, gestion immobilière

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations (DRAO)
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale (DRAPS)
- monsieur Marc-Antoine Chabot, directeur en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques (DAFGMR)
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations avec les élus (DSRE)
- madame Marianne Cazalet, directrice des opérations (DDO) au sein de la DRAO
- madame Fabienne Mouquet, directrice des talents et de la performance sociale partagée au sein de la DRAPS madame Catherine Moriaux, directrice relations sociales, sante et conditions de travail au sein de la DRAPS
- madame Cathy Marcurat, directrice accompagnement des transformations performance par la confiance
- monsieur David Furmaniak, directeur management des risques et environnement de travail au sein de la DAFGMR
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion au sein de la DAFGMR
- § 2 Les autres délégataires en matière de fonctionnement général, marchés, contrats et gestion immobilière
 - monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO
 - monsieur Denis Godmez, directeur des traitements centralisés et de la performance au sein de la DDO





- madame Sylvie De Clercq, adjointe DSRE en charge de la gouvernance, de l'IPR et de la coordination de projet au sein de la DSRE
- madame Zohra Elbasri, adjointe DSRE en charge de la communication, de l'innovation et de la RSE
- monsieur Cyril Suquet, médiateur
- § 3 Les délégataires responsables de services et responsables d'équipe en matière de fonctionnement général, marchés, contrats et gestion immobilière
 - madame Sarah Charpentier, responsable de service relations sociales, au sein de la DRAPS
 - madame Valérie Hacq, responsable de service pilotage de la performance sociale au sein de la DRAPS
 - monsieur Vincent Magdziarek, responsable d'équipe support gestion et processus RH au sein de la DRAPS
 - madame Fanny Alonso, responsable de service rémunération et gestion du personnel au sein de la DRAPS
 - monsieur Vincent Hovart, responsable d'équipe support du service communication au sein de la DRAPS
 - madame Amandine Perez, responsable d'équipe support du service communication au sein de la DRAPS
 - monsieur Thierry Hulloux, responsable de service juridique RH au sein de la DRAPS
 - madame Cathy Leuridan, responsable de service au sein de la DRAPS
 - madame Céline Cacheux, responsable de service sante et conditions de travail au sein de la DRAPS
 - madame Sandra Antonio, responsable de service développement des RH au sein de la DRAPS
 - madame Thérèse Salmon, responsable de service innovation et RSE au sein de la DSRE
 - monsieur Paulo Bica, responsable du service immobilier au sein de la DAFGMR
 - monsieur Davy Decock, responsable de service moyens généraux et systèmes d'information
 - monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux au sein de la DAFGMR
 - monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance au sein du service immobilier au sein de la DAFGMR
 - monsieur Olivier Marmuse, responsable de service, sécurité des personnes et des biens au sein de la DAFGMR
 - madame Aurélie Compernolle, responsable de service achats, approvisionnements au sein de la DAFGMR
 - madame Françoise Parzysz, responsable d'équipe support, approvisionnements au sein de la DAFGMR
 - madame Caroline Hue, responsable de service contrôle de gestion au sein de la DAFGMR
 - monsieur Faouzi Houas, responsable des services investigations et Contrôle interne au sein de la DAFGMR
 - monsieur Jacques Miternique, responsable de service comptabilité, finances au sein de la DAFGMR
 - monsieur Grégory Descatoire, responsable d'équipe support comptabilité au sein de la DAFGMR





- monsieur Matthieu Aubertin, responsable du service affaires juridiques et protection des données au sein de la DAFGMR
- madame Séverine Veret, responsable du service réglementation indemnisation au sein de la DDO
- madame Nathalie Declercq, responsable de service entreprise, recrutements entreprises et approche sectorielle au sein de la DDO
- monsieur Emmanuel Tiba, responsable de service dispositifs et moyens d'intervention au sein de la DDO
- monsieur Thibaud Gaucher, responsable d'équipe support au service dispositifs et moyens d'intervention au sein de la DDO
- madame Sandrine Pouillaude, responsable de service partenariats opérationnels au sein de la DDO
- monsieur Eric Meunier responsable de service prévention et lutte contre la fraude au sein de la DDO
- monsieur Amar Bouacem, responsable de service organisation du travail et déploiement de projets au sein de la DDO
- monsieur Samy Garbaa, responsable de service, pilotage, performance, études , statistiques et évaluations au sein de la DDO
- madame Catherine Poillon, responsable de service, cellule FSE au sein de la DDO
- madame Corina Paris, responsable d'équipe support études et statistiques au sein de la DDO

§ 4 - Les délégataires approvisionneurs en matière de fonctionnement général, marchés et contrats

- madame Stéphanie Demagny, approvisionneur au sein de la DAFGMR
- madame Stéphanie Faihy, approvisionneur au sein de la DAFGMR
- madame Isabelle Pourrier, approvisionneur au sein de la DAFGMR
- madame Dorothée Ringeval, approvisionneur au sein de la DAFGMR
- monsieur Ramiro Leite, approvisionneur au sein de la DAFGMR

§ 5 - Les délégataires en matière de ressources humaines

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Marc-Antoine Chabot, directeur en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques
- madame Fabienne Mouquet, directrice des talents et de la performance sociale partagée au sein de la DRAPS
- madame Catherine Moriaux, directrice relations sociales, sante et conditions de travail au sein de la DRAPS
- madame Cathy Marcurat, directrice accompagnement des transformations performance par la confiance
- madame Sarah Charpentier, responsable de service relations sociales au sein de la DRAPS
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service juridique RH au sein de la DRAPS
- madame Cathy Leuridan, responsable de service au sein de la DRAPS
- madame Emilie Moitrel, chargée des relations sociales au sein de la DRAPS
- madame Delphine Dillocourt, chargée des relations sociales au sein de la DRAPS





- madame Martine Malbranque, chargée des relations sociales au sein de la DRAPS
- madame Elodie Parein, chargée des relations sociales au sein de la DRAPS
- § 6 Les délégataires en matière de décisions de sanction et décisions suite à recours et prestations en trop versées
 - monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - madame Marianne Cazalet, directrice des opérations au sein de la DRAO
 - monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO
 - monsieur Denis Godmez, directeur des traitements centralisés et de la performance au sein de la DDO
- § 7 Les délégataires réglementation en matière de décisions de sanction et décisions suite à recours et prestations en trop versées
 - madame Séverine Veret, responsable du service réglementation indemnisation au sein de la DDO
 - monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
 - madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
 - madame Sabine Matton, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
 - madame Lise Langlois, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- § 8 Les délégataires en matière de transactions et de défense des intérêts de France Travail en justice
 - monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
 - monsieur Marc-Antoine Chabot, directeur en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des riques
 - madame Marianne Cazalet, directrice des opérations au sein de la DRAO
 - monsieur Yannick Szypulinski, directeur de l'offre de service et des partenariats au sein de la DDO
 - monsieur Denis Godmez, directeur des traitements centralisés et de la performance au sein de la DDO
 - monsieur David Furmaniak, directeur management des risques et environnement de travail au sein de la DAFGMR
- § 9 Les autres délégataires en matière de transactions et de défense des intérêts de France Travail en justice
 - monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administration, finances et gestion au sein de la DAFGMR
 - monsieur Eric Coyette, directeur plateforme d'activités centralisées Villeneuve d'Ascq
 - madame Carole Bigot, directrice plateforme d'activités centralisées St Fuscien
 - madame Séverine Veret, responsable du service réglementation indemnisation au sein de la DDO





- monsieur Eric Meunier, responsable de service prévention et lutte contre la fraude au sein de la DDO
- madame Frédérique Arson, chargée de mission prévention et lutte contre la fraude au sein de la DDO
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Sabine Matton, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Lise Langlois, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service juridique RH au sein de la DRAPS
- monsieur Matthieu Aubertin, responsable du service affaires juridiques et protection des données et protection des données au sein de la DAFGMR
- madame Margaux Fauchille, juriste au sein du service affaires juridiques et protection des données au sein de la DAFGMR
- monsieur Quentin Aloisi, juriste chargé de projet en protection des données au sein du service des affaires juridiques et protection des données au sein de la DAFGMR
- madame Chloé Lotten, juriste au sein du service des affaires juridiques et protection des données au sein de la DAFGMR

Article 15 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de France Travail et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de France Travail et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 16 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2024-20 DS DR du 31 mai 2024 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 1er juillet 2024 et est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 28 juin 2024.

Frédéric Danel, directeur régional de France Travail Hauts de France





Décision HdF n° 2024-25 DS PTF du 28 juin 2024

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées

Le directeur régional de France Travail Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-8, R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2023-54 du 13 décembre 2023 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,





Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive, Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations au bénéfice des demandeurs d'emploi.
- 4) les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, bénéficient, à titre temporaire et conformément aux consignes et organisation des activités au sein des plateformes, de la même délégation les personnes désignées aux § 3 et § 4 de l'article 8.

Article 2 - Prestations en trop versées

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de :
 - 48 mois pour les personnes visées au § 1 de l'article 8
 - 36 mois pour les personnes visées au § 2 de l'article 8
 - 24 mois pour les personnes visées au § 4 de l'article 8

§ 3 - Délégation est donnée pour :

- 1) accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est :
 - o inférieur ou égal à 650 euros pour les allocations, autres prestations et sommes versées pour le compte de l'assurance chômage pour les personnes désignées aux § 1, 2 et 4 de l'article 8





- o inférieur ou égal à 5000 euros pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage, pour les personnes désignées aux § 1 et 2 de l'article 8
- o inférieur ou égal à 2000 euros pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage pour les personnes désignées au § 4 de l'article 8.
- 2) admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées lorsque leur montant est :
 - o inférieur ou égal à 1000 euros pour les allocations, autres prestations et sommes versées pour le compte de l'assurance chômage pour les personnes désignées aux § 1, 2 et 4 de l'article 8
 - o inférieur ou égal à 5000 euros pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage pour les personnes désignées aux § 1 et 2 de l'article 8
 - o inférieur ou égal à 2000 euros pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage pour les personnes désignées au § 4 de l'article 8.
- § 4 Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.
- § 5 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235 4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation à titre temporaire, les personnes désignées au § 2 de l'article 8 à l'exclusion des actes relatifs à la contrainte.

Article 4 - Autres recouvrements

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de signer :

- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que les allocations et prestations versées par France Travail visées à l'article 1 et autres que celles visées aux articles 2 et 3 de la présente décision, engager et conduire les voies d'exécution y afférant
- les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail sont produites au passif des entreprises en procédure collective.





Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations, sommes et créances mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4.

Article 6 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 8 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.
- § 2 Délégation est donnée à monsieur Denis Godmez, adjoint à la direction des opérations en charge du service performance et de la transformation en charge des plateformes à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 7 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 8 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités des plateformes, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités du personnel placé sous leur autorité conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule, pour les déplacements en France métropolitaine et en Belgique.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux seuls responsables d'équipe de production désignés aux § 2 et § 5 de l'article 8.

Article 8 - Délégataires

§ 1 - la direction plateforme

- monsieur Eric Coyette, directeur plateforme régionale de traitements centralisés
- monsieur Eric Brouland, directeur adjoint plateforme d'activités centralisées St Fuscien
- madame Hélène Wavelet, directrice de la plateforme démarche active de contrôle

§ 2 - Responsables d'équipe de production et référents métiers

- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées





- madame Nathalie Monflier, responsable d'équipe production au sein des activités centralisées
- monsieur François Rémy Roesing responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production au sein de la plateforme St Fuscien
- monsieur William Muller, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur Mohamed Badri, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- monsieur Stéphane Recher, responsable d'équipe de production au sein des activités centralisées
- madame Isabelle Worms, référente métiers au sein des activités centralisées
- madame Sophie Vaquette, référente métiers au sein des activités centralisées
- madame Sabine Mouvaux, référente métier au sein des activités centralisées
- madame Virginie Boël, référente métiers au sein des activités centralisées
- madame Alice Baudrin, référente métier au sein des activités centralisées
- madame Emily Bougard, référente métier au sein des activités centralisées

§ 3 - agents plateforme

- madame Samira Ait Ami, agent plateforme
- madame Chantal Andrieux, agent plateforme
- madame Anne Ranson, agent plateforme
- monsieur Mehdi Bellyazid, agent plateforme
- madame Sophie Bitot, agent plateforme
- madame Christèle Blondin, agent plateforme
- madame Mélanie Bollaert Moreels, agent plateforme
- madame Noelle Bossu, agent plateforme
- madame Nolwenn Bossuyt, agent plateforme
- madame Anne Line Breuzon, agent plateforme
- madame Isabelle Brunel, agent plateforme
- madame Aurélie Caracatsanis, agent plateforme
- madame Christelle Carpentier, agent plateforme
- monsieur Hubert Causiaux, agent plateforme
- madame Fanny Chefdeville, agent plateforme
- monsieur Jérome Choquet, agent plateforme
- madame Marion Coyette, agent plateforme
- madame Martine De Mil, agent plateforme
- madame Véronique De Sotomayor, agent plateforme
- madame Véronique Décobert, agent plateforme
- madame Ludivine Degand, agent plateforme
- madame Carine Deleplace, agent plateforme
- monsieur Thibaut Demade, agent plateforme
- madame Hélène Desprez, agent plateforme





- madame Isabelle Fouquet, agent plateforme
- madame Stéphanie Dhalluin, agent plateforme
- monsieur Reynald Dos Santos, agent plateforme
- madame Anne Charlotte Dumont, agent plateforme
- madame Pascale Evrard, agent plateforme
- monsieur Paul Famechon, agent plateforme
- madame Khadija Faridi, agent plateforme
- madame Lise Fauvel Mizon, agent plateforme
- madame Agathe Fay, agent plateforme
- madame Brigitte Ferg, agent plateforme
- madame Agnès Gabez, agent plateforme
- madame Emmanuelle Glorieux, agent plateforme
- madame Caroline Goeman, agent plateforme
- madame Christine Hercheux, agent plateforme
- madame Marie hélène Herlemont, agent plateforme
- madame Emilie Heyze, agent plateforme
- madame Siham Houmir, agent plateforme
- madame Anne Houvenaghel, agent plateforme
- madame Arminda Inacio, agent plateforme
- madame Carine Joly, agent plateforme
- madame Halima Kaabali, agent plateforme
- monsieur Abdallah Kansab, agent plateforme
- monsieur Michel Kedziora, agent plateforme
- madame Soria Laieb, agent plateforme
- madame Marine Laignier, agent plateforme
- madame Stéphanie Lambert, agent plateforme
- madame Sylvie Lamoot, agent plateforme
- madame Christelle Lathuiliere, agent plateforme
- madame Virginie Lecomte, agent plateforme
- madame Emmanuelle Leleux, agent plateforme
- madame Clémence Lenne, agent plateforme
- madame Isabelle Loffredo, agent plateforme
- monsieur Laurent Malaclet, agent plateforme
- madame Isabel Mauricio, agent plateforme
- madame Rera Messah, agent plateforme
- madame Nadine Monnaert, agent plateforme
- madame Sabrina Pavy, agent plateforme
- madame Montserrat Pelayo, agent plateforme
- monsieur Antoine Perel, agent plateforme
- madame Charlotte Ple, agent plateforme
- madame Armelle Poissonieragent plateforme
- monsieur Laurent Poissonnier, agent plateforme
- monsieur Rudy Pollet, agent plateforme
- madame Aline Prud'homme, agent plateforme
- madame Jenny Prudhomme, agent plateforme
- madame Aurélie Quelderie; agent plateforme
- madame Bernadette Rigaux, agent plateforme
- madame Peggy Saintot, agent plateforme





- madame Fabienne Slomienski, agent plateforme
- monsieur Rodolphe Standaert, agent plateforme
- madame Monique Tabary, agent plateforme
- madame Ludivine Testart, agent plateforme
- madame Nathalie Tiercelin, agent plateforme
- monsieur Aymar Tsila, agent plateforme
- madame Florence Vaste, agent plateforme
- madame Marie Claude Verrier, agent plateforme
- monsieur Thomas Zelichowski, agent plateforme
- madame Hélène Delaire, agent plateforme
- monsieur Samuel Zolla, agent plateforme
- madame Michèle Halipre, agent plateforme
- madame Karine Dignoire, agent plateforme
- madame Aurélie Guidamour, agent plateforme
- madame Karine Lafrance, agent plateforme
- madame Marlène Boilet, agent plateforme
- madame Rifka Maati, agent plateforme

§ 4 - agents contentieux

- monsieur Samuel Ameloot, gestionnaire contentieux
- madame Delphine Berton, gestionnaire contentieux
- madame Océane Blondé, gestionnaire contentieux
- monsieur Stéphane Carpentier, gestionnaire contentieux
- madame Daphné Desloges Bedier, gestionnaire contentieux
- madame Melinda Detrain, gestionnaire contentieux
- monsieur David Donnez, gestionnaire contentieux
- monsieur Charly Donze, gestionnaire contentieux
- madame Sibylle Giloteaux, gestionnaire contentieux
- madame Nadine Joniak, gestionnaire contentieux
- madame Laetitia Kotecki, gestionnaire contentieux
- madame Priscillia Leclercq, gestionnaire contentieux
- madame Sandrine Lorek, gestionnaire contentieux
- madame Caroline Lust, gestionnaire contentieux
- madame Michèle Marche, gestionnaire contentieux
- madame Maëlle Monneveux, gestionnaire contentieux
- madame Elisabeth Nguyen, gestionnaire contentieux
- madame Sophie Playoult, gestionnaire contentieux
- madame Stéphanie Rackelboom, gestionnaire contentieux
- monsieur Bruno Roumaneix, gestionnaire contentieux
- madame Gina Saracino, gestionnaire contentieux
- madame Isabelle Toupet, gestionnaire contentieux
- monsieur Jean Marc Turpyn, gestionnaire contentieux
- monsieur Mathias Vanraes, gestionnaire contentieux
- madame Elodie Delgove, gestionnaire contentieux
- madame Sophie Potier, gestionnaire contentieux
- madame Juliette Lhotellier, gestionnaire contentieux
- monsieur Gino Como, gestionnaire contentieux
- madame Léa Pluchart, gestionnaire contentieux



monsieur Mickaël Debuigny, gestionnaire contentieux

§ 5 - Délégataires en charge de la démarche active de contrôle visés à l'article 6

- madame Hélène Wavelet, directrice de la plateforme démarche active de contrôle
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production au sein de la plateforme démarche active de contrôle missionné responsable de service au sein du service démarche active de contrôle à compter du 13 mai 2024 et jusqu'au 30 novembre 2024
- monsieur Thibaut Duriez, responsable d'équipe contrôle recherche emploi au sein de la plateforme d'Arras
- madame Aney Orsot responsable d'équipe contrôle recherche emploi au sein de la plateforme d'Arras
- madame Mélanie Mourière, référente métier au sein de la plateforme démarche active de contrôle

Article 9 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions des délégataires et sauf précision contraire, à titre permanent pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur régional de France Travail Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 10 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2024-21 DS PTF du 31 mai 2024 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 1er juillet 2024 et est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 28 juin 2024.

Frédéric Danel, directeur régional de France Travail Hauts de France





Décision ARA n° 2024-21 DS DT du 1er juillet 2024

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes au sein des directions territoriales

Le directeur régional de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5131-6, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide:

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :





- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 143 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 2 - Prestations en trop versées

- § 1 Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,
 - d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
 - dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
 - d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 3 - Contestations et Recours

§ 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions prises pour leur département, statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions :

- de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement ;
- de réduction, de suspension ou de suppression de l'allocation du contrat d'engagement jeune (ACEJ) et, le cas échéant, du revenu de remplacement, de résiliation du contrat d'engagement jeune (CEJ) ou de radiation et, le cas échéant, de suppression du revenu de remplacement.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions prises pour leur département, statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions :

- de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement ;
- de réduction, de suspension ou de suppression de l'allocation du contrat d'engagement jeune (ACEJ) et, le cas échéant, du revenu de remplacement, de





résiliation du contrat d'engagement jeune (CEJ) ou de radiation et, le cas échéant, de suppression du revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées aux § 1 et § 2 du présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 5 pour un département autre que le leur.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement, à l'exception des autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

§1 - directeurs territoriaux

- madame Cécile Gall, directrice territoriale du département de l'Ain
- madame Anne Plisson, directrice territoriale du département de l'Allier
- monsieur Wilfried Faure, directeur territorial du département de l'Ardèche
- monsieur Sébastien Faure Rouquié, directeur territorial du département du Cantal
- madame Valérie Darphin, directrice territoriale du département de la Drôme
- madame Karine Bouvier-Peyrard, directrice territoriale du département de la Haute-Loire
- monsieur Michel Debernardy, directeur territorial du département de la Haute-Savoie
- monsieur Nicolas Faillet, directeur territorial du département de l'Isère
- monsieur Christophe De Menthon, directeur territorial du département de la Loire
- madame Nathalie Halot, directrice territoriale du département du Puy-de-Dôme
- monsieur Joseph Sanfilippo, directeur territorial du départemental du Rhône
- madame Bénédicte Brugière Kada, directrice territoriale du département de la Savoie

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Catherine Pelet, directrice territoriale déléguée du département de l'Ain
- madame Marion Henocq, directrice territoriale déléguée du département de la Drôme
- madame Marie Claude Frossard, directrice territoriale déléguée du département de la Haute-Savoie
- madame Aurélie Maurel, directrice territoriale déléguée du département de l'Isère
- monsieur Edwin Darmochod, directeur territorial délégué du département de l'Isère
- madame Alessandra Gonella, directrice territoriale déléguée du département de la Loire
- monsieur Eric Schall, directeur territorial délégué du département du Puy-de-Dôme





- madame Isabelle Charrel, directrice territoriale déléguée du département du Rhône
- monsieur Frédéric Sienko, directeur territorial délégué du départemental du Rhône
- madame Sandrine Cavoleau, directrice territoriale déléguée du département du Rhône

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision ARA n° 2024-16 DS DT du 8 avril 2024 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Lyon, le 1er juillet 2024.

Frédéric Toubeau, directeur régional de France Travail Auvergne Rhône-Alpes